Délégation de l'Hérault

Préparation du congrès APF – Bordeaux 2009

Fiche de synthèse des débats organisés à Montpellier le 24 avril 2009

THEME : ACCESSIBILITE UNIVERSELLE

1. QUEL BILAN FAÎTES-VOUS DE LA SITUATION ACTUELLE ?

Amélioration très progressive de la situation en matière d'accessibilité mais des efforts importants restent à faire :

ERP : difficulté d'accès et de circulation, manque d'ascenseurs et de toilettes accessibles

Transports : manque de transports et d'arrêts accessibles, manque d'information, manque de souplesse des transports spécialisés de porte à porte (délais de réservation et d'annulation)

Logement : manque de logements privés et sociaux accessibles, manque d'information et d'interlocuteurs sensibilisés, aucun recensement

Voirie/stationnement : inadaptation de la voirie (bateaux, dévers, panneaux de signalisation…), difficulté de stationnement (places non règlementaires, incivisme)

Scolarité : difficulté de scolarisation des enfants handicapés, manque de sensibilisation du personnel éducatif, difficulté des AVS (rémunération insuffisante, manque de reconnaissance, emploi précaire…)

Emploi : manque d'incitation à l'emploi (perte de certains droits en cas d'activité salariée, impossibilité d'assumer un emploi à temps complet, rémunération faible à cause du temps partiel…), difficulté pour trouver un emploi adapté dans le milieu ordinaire, manque d'information sur l'aménagement du poste de travail, solution du télétravail isole le travailleur handicapé, manque d'information des employeurs sur le taux d'emploi de 6% de travailleurs handicapés, embauche de travailleurs « faiblement » handicapés (dépression, maux de dos…), inaccessibilité des agences ANPE/CAP EMPLOI

Accès aux droits : inaccessibilité des bureaux de vote comme un frein à la citoyenneté, accueil des PSH inadapté dans les administrations (méconnaissance de la spécificité de leurs droits), problème de la MDPH (ne remplit pas son rôle d'information et d'orientation des PSH, manque de moyens et de formation du personnel…), méconnaissance de certains droits par les PSH et difficulté pour se renseigner, sentiment d'injustice face à la perte de certains droits lorsqu'on est en couple,

Loisirs : surcoût de l'accessibilité (logement saisonniers, activités sportives…), manque d'hébergements accessibles et de matériel adapté (sports, loisirs, culture…), inaccessibilité de certains monuments historiques vécue comme un frein à l'accès à la culture, développement de l'accessibilité des plages et du label tourisme & handicap

BFCC : 21023831007
SIRET : 775 688 732 06266
APE : 853 K

1620, rue de Saint Priest – 34090 Montpellier
Tel : 04 67 10 03 25 - Fax : 04 67 10 03 26
Email : dd.34@apf.asso.fr - www.apf.asso.fr - blog : http://dd34.blogs.apf.asso.fr

2. QUELS SONT LES FREINS IDENTIFIÉS ?

Nombreux détournements de la loi 2005 et des règles d'accessibilité :

Pas d'obligation de mise en accessibilité si aucun travaux engagé

Validation des plans devant une commission au regard des règles d'accessibilité : changement des plans après validation, possibilité de dérogation, visites des représentants associatifs sur place pour vérifier application loi 2005 ont été annulées

Pas de permis à déposer pour les travaux de voirie : le maire est omnipotent

Manque d'information et de sensibilisation sur le handicap : personnel administratif (notamment celui de la MDPH et du Pôle Emploi), personnel médical (médecins, infirmiers…), personnel scolaire (enseignants, cadres de l'éducation nationale, AVS…), revendeurs de matériel (fauteuil roulant, aménagement du véhicule ou du logement…)

Offre de transports et de logements accessibles insuffisante et peu visible (pas de recensement ni d'information)

3. QUELS LEVIERS UTILISER POUR AVANCER DANS NOS REVENDICATIONS ?

Développer les actions de sensibilisation et de formation sur le handicap : milieu scolaire, milieu professionnel, architectes et entreprises du BTP, élus et responsables locaux, grand public…

Développer les partenariats avec d'autres associations de PSH

Faire appliquer la loi : faire « casser » ce qui n'est pas règlementaire, création des CCA/CIA, amende pour stationnement, développer l'offre de logements et de transports et la recenser

4. QUELLES EXPÉRIENCES OU ACTIONS POSITIVES A METTRE EN VALEUR

Réunions techniques et actions de sensibilisation avec les acteurs du terrain : travaux du groupe de sensibilisation scolaire et du groupe accessibilité de la DD34

Le Laser-pente : outil de calcul, de mesure et de réalisation des pentes (usage facile, coût modeste…) développé par le groupe relais de Béziers Méditerranée, le lycée Jean Moulin de Béziers et les services techniques municipaux ⇨ actuellement en test auprès de la mairie et de plusieurs entreprises du BTP (Mazza, Eiffage…)

Développer une norme universelle pour l'accessibilité

5. PRIORITES :

Renforcer l'accessibilité à tout pour tous

Veiller à l'application de la loi de 2005 et à la création des CCA (et à leur effectivité)

Développer les actions de sensibilisation